

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26/9/2022

RD 562 À DRAGUIGNAN :

LE DÉPARTEMENT DU VAR INVESTIT 1 248 000 €

DÉMARRAGE DU CHANTIER : LUNDI 13 JUIN 2022
DURÉE PRÉVISIONNELLE DES TRAVAUX : 8 MOIS

À NOTER

► Travaux intégralement financés par le Département du Var pour un montant TTC de **1 248 000 €**

► Réalisation par l'entreprise EUROVIA

► Pour plus d'informations sur les conditions de circulation sur le réseau routier départemental, vous pouvez consulter le site du Département www.var.fr/routes/infos.routes



Afin d'améliorer les conditions de sécurité de l'ensemble des usagers de la route et de lisibilité de la voie, le Département du Var réalise à compter du **13 juin 2022**, d'importants travaux d'aménagement sur la RD 562, zone du Clos Dière, à Draguignan.

Sur la RD 552, au niveau de la zone du Clos Dière, l'étroitesse de la chaussée, l'absence d'accotements et la succession de deux virages de faible rayon figurent parmi les causes d'accidents actuellement recensés.

Les travaux vont permettre :

→ d'élargir la plateforme de la route pour créer un accotement de part et d'autre de la voie

→ d'améliorer les conditions d'accès à deux chemins privés qui desservent plusieurs habitations ainsi qu'à un chemin communal

CONTACTS

► Lilia CACCIA
Tél. 07 86 46 55 29

► Roxane BEAUVAIS
Tél. 06 10 74 23 13

► Emilie DE LA BOUVRIE
Tél. 06 20 14 56 36

presse@var.fr

Attachées de presse
Direction de la communication
Département du Var

-
- la création de deux arrêts de bus en encoche
 - la réalisation d'un bassin de 316 m³ afin de récupérer les eaux pluviales pour limiter les inondations en aval de la route.

Afin de limiter le temps d'attente, un alternat manuel (longueur maximale 200 m) sera mis en place de 7 h 30 à 9 h. En dehors de cette plage horaire, un alternat par feux automatiques pourra être installé pour faciliter la gestion des travaux.

Une déviation pour les véhicules légers sera mise en place par les RD 17, RD 79, RD 84, RD 562. Cet itinéraire sera interdit aux poids-lourds de plus de 3,5 tonnes transportant des marchandises car l'infrastructure n'est pas adaptée à l'accueil d'un fort trafic. Par contre, il sera autorisé pour les cars scolaires et autres transports en commun. Cette déviation induit un allongement de 5 kilomètres, soit un temps de parcours supplémentaire de l'ordre de 7 minutes environ.

Peu d'impact à prévoir sur la ligne TedBus 11, qui passe par la section aménagée, et sur la circulation des transports en commun. L'arrêt de bus existant reste maintenu en phase chantier.